



Réparation d'horloge mal faite

Par **SUZEL59**, le **31/12/2010** à **15:27**

Bonjour,

En janvier 2008 le bijoutier de mon village s'est déclaré pouvant réparer mon horloge Comtoise qui ne sonnait plus les heures mois après je la récupère et me dit avoir fait une révision générale (coût:260 euros). 3 mois après = même symptôme , je rappelle le bijoutier qui démonte juste le mécanisme et dit me tenir au courant .IL revient 3 mois après et même scénario et ceci dure depuis novembre où j'ai appris que le bijoutier soustraite à un horloger .J'ai donc téléphoné au bijoutier pour demander le remboursement des 260 euros payés , compte tenu que la réparation ne solutionne pas le soucis d'origine .IL refuse , prétextant que la réparation a été faite mais qu'il y a autre chose à changer et qu'il faut encore "payer" Quel recours ai-je vis à vis de ce bijoutier qui m'a fait payer une réparation non effective Je vous remercie de votre aide

Par **mimi493**, le **31/12/2010** à **16:56**

LRAR de mise en demeure de rembourser, car il a une obligation de résultat, qu'à défaut vous saisirez le tribunal de proximité